Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_53-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 27 AVRIL 2026

Délibération 2026.53

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-et-un avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, DUCRET Gautier, M. BRAYE Valentin, conseillers municipaux.
Soit 27 membres.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. BELLEC Loïc, conseiller municipal

ALLOCATION PARASCOLAIRE ET FINANCEMENT D'UN PROJET CULTUREL

Rapporteur M. Stéphane COURDENT, Adjoint

Le montant forfaitaire par élève alloué aux deux écoles pour les activités parascolaires s'établissait en 2025 à **24,00 €** par élève.

A cette allocation s'ajoutait une somme forfaitaire de **1000,00 €** par école, destinée à financer un projet éducatif culturel.

Il est proposé de maintenir ces sommes en 2026, soit une subvention pour les activités parascolaires de 24,00 € par élève et une allocation de 1000,00 € par école pour financement d'un projet éducatif culturel.

A partir des effectifs au 1er janvier 2026, le montant total se décompose comme suit :

- Pour l'école publique : 175 élèves X 24,00 € + 1 000,00 € = 5 200,00 €.
- Pour l'école privée : 221 élèves X 24,00 € + 1 000,00 € = 6 304,00 €.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le montant de 24 € par enfant pour l'année 2026 ;
- **DIT** qu'une somme de 1 000,00 € par école sera inscrite au budget pour financer un projet éducatif culturel ;
- **DIT** que les écoles devront communiquer à la commune leurs actions parascolaires et justifier des projets culturels envisagés.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)